

## **Conseil Municipal du 15 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Pierre LE ROUX, Maire.

Etaient présents : M. Mmes Jean-Pierre LE ROUX, Maire, Michel FEDERICI, Jean-Claude COLIN, Marie-Line BACHELOT, Sandrine DEBUS, Jérôme CLERET, Adjoints au Maire, Philippe MATHIERE, Anne CROISE, Jean-Luc BARAGUAY, Anna DESPRES, Thierry ABRAHAM, Céline MACHADO DA SILVA, Lionel VILQUIN, Sylvie BALLON, Martine FONTAINE, Pascal GATELET, Julien PERIER, Patrice SOTO, Bruno ANQUETIL.

Etaient absentes excusées : Mmes Sylvie GUITTON, Clémentine SOURCE.

Pouvoirs : M. Hervé GUITTON, pouvoir à M. Jérôme CLERET, Mme Anita CHANU, pouvoir à M. Bruno ANQUETIL.

Monsieur Lionel VILQUIN a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **I – Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) : convention travaux ancien Arsenal (démolition)**

Les travaux de démolition de l'ancien Arsenal vont débuter au printemps 2023 sous convention avec l'EPF Normandie.

L'enveloppe maximale s'élève à 150 000.00 € HT avec un reste à charge pour la ville de 25 % + TVA.

La consultation va être lancée prochainement.

*A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPF Normandie.*

### **II – BERGER-LEVRAULT : contrat de service des logiciels**

Le contrat de service « Plus Personnalisé » avec Berger-Levrault prend fin le 31 décembre 2022.

Berger-Levrault propose un nouveau contrat, le contrat « BL. Easy » qui propose des services étendus pour un accompagnement plus global.

C'est un contrat de 3 ans de 1 600.00 € HT/an.

*A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent ce nouveau contrat.*

### **III – Dérogation au repos dominical**

Le magasin LIDL envisage d'ouvrir les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023 de 8h30 à 17h conformément à l'article L-3132-26 du Code du Travail.

La dérogation au repos dominical doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale 2023, les dates seront précisées par un arrêté pris avant le 31 décembre 2022.

*A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil donnent un avis favorable à ces dates.*

#### **IV – SIEGE – mise à disposition des ouvrages d'éclairage public rue Marcel Heurteboust**

Afin que la commune puisse assurer la gestion des installations publiques réalisées « rue Marcel Heurteboust » par le syndicat et dont il demeure propriétaire, il est proposé pour signature une convention par laquelle le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) met à disposition de la commune les ouvrages mentionnés.

La commune s'engage à supporter :

- La maintenance,
- La fourniture de l'Energie,
- La réparation des dégâts et dommages occasionnés aux ouvrages,
- Les frais d'assurance éventuels.

*A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent Monsieur le maire à signer cette convention.*

#### **V- Restauration scolaire : tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Rappel de tarifs appliqués depuis 2014 :

- Tarif enfant commune : 3.30 €
- Tarif enfant hors commune : 4.10 €
- Tarif personnel des administrations et enseignant : 5.20 €

Le marché avec CONVIVIO se termine le 31 décembre 2022, il sera prolongé par un avenant pour une période de 6 mois (le marché est conduit par l'IBTN).

CONVIVIO a demandé sur le présent contrat une augmentation de 0.46 € sur le repas enfant et 0.51 € sur le repas adulte à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants du 1<sup>er</sup> janvier au 07 juillet 2023 :

- Tarif enfant commune : 3.76 € (+ 13,93 %)
- Tarif enfant hors commune : 4.56 € (+ 11,21 %)
- Tarif enseignant et personnel des administrations : 5.71 € (+9,80 %)

*A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent cette proposition.*

#### **VI – Décision Modificative n° 1**

Désignation	Article	Diminution	Augmentation
Dépenses imprévues	022	10 000€	
Personnel titulaire	6411		10 000€

Le besoin sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » est lié à plusieurs facteurs :

- Remplacement d'agents en arrêt de maladie,
- Nouvelle organisation des carrières et revalorisation indiciaire des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 +3,5 %

Pour information, le remboursement sur rémunération (arrêt de maladie) perçu à ce jour s'élève à 35 329 € (prévu au budget 5 000 €).

*A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent cette décision modificative.*

## VII – Créances admises en non-valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables adressée par le Trésorier de Bernay,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet de recouvrement,

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recette d'un montant total de 1 153,07 €

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances vont être prélevés sur le budget de l'exercice à l'article 6541.

*A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent la mise en non-valeur de ces créances d'un montant de 1 153,07€.*

## VIII – Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : création de poste

La collectivité a reçu une demande de mutation d'une ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cet agent doit être remplacé.

Dans un premier temps, la collectivité va procéder à un recrutement interne (agent de la filière technique ou animation) afin de remplacer notre ATSEM.

Il conviendra donc dans un second temps de recruter un nouvel agent selon le profil choisi.

*A l'unanimité, il est décidé de reporter cette délibération au prochain conseil en fonction des personnes recrutées.*

## Manifestations

- Samedi 19 novembre à 11h : inauguration terrain foot à 5
- Samedi 19 novembre : trail pompiers (Téléthon). Départ à 15h de la caserne
- Dimanche 20 novembre : salon d'automne de 10h à 18h, Espace Robert Fort et parc Chantereine.
- Lundi 28 et mardi 29 novembre de 10h à 18h : Estafette Orange place de la Poste (Fibre)
- Samedi 3 et dimanche 4 décembre : Téléthon Espace Robert Fort
- Jusqu'au 30 décembre, expo « Noël sur la banquise » à la Fabrique de la Risle

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h.*